

raient constitué en perte si j'avais accepté des commandes à ses prix.

"J'abrégai mon voyage et, de retour à mon usine, je cherchai la clef du mystère. Il y en avait un, évidemment, car mon concurrent n'était pas venu pour jeter son capital par les fenêtres, mais pour le faire rapporter.

"Bref, j'appris bientôt à mes dépens que mon outillage n'était plus à la hauteur des circonstances, je le changeai et il me fut possible de lutter avec avantage contre mon concurrent voisin.

"Je ne me contentai pas de ma clientèle ordinaire, j'eus l'idée de voir ce qui se passait ailleurs, et après avoir tenté avec succès quelques affaires dans les districts voisins j'étendis peu à peu mes relations jusqu'à pouvoir manufacturer pour l'étranger où j'écoule la plus grande partie de mes produits.

"Donc, pour conclure, je vous dirai que j'ai eu ma chance. Pour quelques-uns peut-être ma chance qui a été celle d'avoir un concurrent aurait été la ruine, mais pour tous ceux qui portent l'attention voulue à leurs affaires, c'est le succès.

Si vous atteignez jamais cette position enviable que vos marchandises commandent une universelle demande à la suite de la publicité que vous aurez faite, et qu'il vous vienne à l'idée que vous êtes capable de maintenir cette demande sans publicité, chassez bien vite cette idée et continuez à envoyer de la copie et à payer les comptes de publicité. C'est encore ce qui vous reviendra le meilleur marché.

LES MONOPOLES

Nous ne connaissons pas encore, comme nos voisins des Etats-Unis, le "tout aux combines," mais nous avons suffisamment de syndicats pour souhaiter que nous n'en ayons pas d'autres.

Il y a bien dans la loi des douanes du Canada, une clause qui menace de rendre la vie dure aux combines, mais on en attend encore les effets.

On nous signale les agissements d'une certaine compagnie avec un titre américain, fondée par des Américains, avec, en grande partie, de capital américain et dont les plus clairs bénéfices vont aux Etats-Unis; ces bénéfices, cela va sans dire, sortent de nos poches, à nous Canadiens.

Nous disons dans un autre article que la concurrence est une excellente chose quand elle est honnête et légitime. Mais la concurrence qui tend au monopole et par des moyens plus ou moins répréhensibles—au moins moralement—cherche à édifier ses affaires en minant celles des autres, est un des maux qu'il faut enrayer et que nos législateurs doivent s'attacher à rendre impossible.

Le monopole n'est autre chose qu'un accaparement et l'accapareur d'une marchandise a, de tout temps, été l'objet d'une juste réprobation; on l'a vu dans les temps modernes affamer des contrées, des nations entières et provoquer des émeutes, des révolutions même.

Aujourd'hui, il est vrai, on ne peut plus, comme autrefois, engranger ou mettre en grenier tout le blé produit par une contrée ou nécessaire à la consommation d'une région, pour extorquer l'argent du peuple, l'affamer ou le ruiner.

Mais il n'en existe pas moins encore des accapareurs ou plutôt des monopoleurs d'un autre genre qui sont une plaie pour la société.